

La Baraquette • Le Barthas • Le Basset • Le Bessou • Castanet le Haut • Les Clèdes • La Combelle • La Coste • La Croix de Mounis
Le Dévès • L'Espinouse • Fagairolles • Le Fau • Ginestet • Le Mas • Moulières • Le Nougayrol • Olque • Pabo • Le Péras
Le Prat de Cèbe • St Amans de Mounis • La Salesse • Sansac • Sayret • Les Sauzes



Reflets

n°56
Juin 2022



Bulletin Municipal

Guinguette à La Ferme du Devès

JUIN

Samedi 25 juin « OLIVIER MAS »
OneManSwampBoogie

JUILLET

Samedi 9 juillet « MAGIC SHOES »
Blues Rock Soul Groove

Mercredi 13 juillet 17h / 19h « ATELIER CIRQUE »

Mercredi 13 juillet « LES FOUS DE BREL »

Samedi 16 juillet « LOCKOUT » Pop Rock

Mercredi 20 juillet 16h / 19h
« ATELIER PEINTURE SUR VERRE »

Mercredi 20 juillet « NINI D'LA LUNE & CO »
Chansons Jazéifiées + Soirée KARAOKE

Samedi 23 juillet « ROYAL SWING »
Jazz Swing Bossa

Mercredi 27 juillet 17h / 19h
« ATELIER TROUVER SA VOIX »

Mercredi 27 juillet « SETE A NOUS » chante Brassens

Samedi 30 juillet « DRUMMER J »
Rock 70's 80's

AOÛT

Mercredi 3 août 16h / 19h
« ATELIER PEINTURE SUR VERRE »

Mercredi 3 août « CAROLINE FEDI »
Chansons et Fantaisies

Samedi 6 août « CARAMBAR »
Pop Music Live

Mercredi 10 août 17h / 19h
« ATELIER TROUVER SA VOIX »

Mercredi 10 août « LES BARACUENIOS »
Cumbia Latino

Samedi 13 août « UN AIR D'AVIATEUR » revisite Higelin

Mercredi 17 août 17h / 19h « ATELIER CIRQUE »

Mercredi 17 août « NINI D'LA LUNE & CO »
Chansons P'tit Bal + Soirée KARAOKE

Samedi 20 août « LES TZIGALES »
Jazz Manouche

SOIRÉES
à partir de 19h30
SPECTACLES à 21h

Assiettes fermières 🌻 Buvette 🌻 Chapeau pour les artistes

Reservations
conseillées :

06 82 69 24 21
lafermedudeves@gmail.com





Mairie de
Castanet
Le Haut

2 rue de la Mairie

Tél.: 04 67 23 60 49

Fax : 04 67 23 60 31

Mail : castanetlehaut@orange.fr

HORAIRES : lundi : de 14h00 à 17h00

mardi : de 09h00 à 12h00

jeudi, vendredi : de 14h00 à 17h00



Reflets

n°56
Juin 2022

Le mot du Maire

Sommaire

- Page 1 :** • **Le mot du Maire**
- Page 3 :** • **Infos Mairie :**
 - Etat Civil
 - Remerciements
- Page 4 :**
 - INCIVILITES !
 - Travaux en photo
- Page 5 :** • **Infos Communales :**
 - Le pèlerinage de St Eutrope
- Page 6 :**
 - Cérémonie du 8 mai
 - Berce du Caucase
- Page 7 :**
 - Trouve mon galet CLH34
- Page 8 :**
 - Climat : sécheresse et été 2022
- Page 9 :**
 - Par ici les sorties !
- Page 10 :** • **Infos Associatives**
 - Association Sports & Loisirs
 - ACCA Castanet le Haut
- Page 10 :** • **Passé Communal**
 - L'auberge du Péras
- Page 16 :** • **R&D Concet et EffetMer**
- Page 18 :** • **Ecoles de Pabo et de Plaisance**
 - Carnaval
 - Projets photo & environnement
 - Cycle piscine
 - Formation aux gestes de premiers secours
- Page 20 :** • **Côté Nature :**
 - Utile ou dangereux ?
- Page 22 :** • **Le GIEC souffle ses 40 bougies !**
- Page 23 :** • **Infos Entreprises**

Et, au milieu du bulletin, les pages détachables des réunions du conseil municipal.

Madame, Monsieur, chers administrés,

Avec l'arrivée des beaux jours une note d'optimisme s'impose. Serons-nous enfin débarrassés de cette épidémie de COVID ? Devrons-nous vivre avec ? A l'heure où je rédige ces quelques lignes il semble que l'épidémie marque le pas. Je souhaite vivement que nous ne vivions pas à nouveau ces périodes de confinement qui ont compliqué notre quotidien. Cette situation a laissé beaucoup de traces, il y a peu de temps certains établissements de santé étaient impactés avec des conséquences parfois dramatiques pour les patients et personnes âgées. Devant cette situation encore incertaine nous avons, par prudence, encore dû annuler le repas des aînés.

Il y a des années que nous n'avions pas connu la guerre, elle est aujourd'hui aux portes de l'Europe. L'invasion de l'Ukraine par la Russie soulève beaucoup d'inquiétude sur l'extension de ce conflit. Les images et reportages que nous pouvons suivre sur les médias nous montrent les horreurs de cette guerre moderne pour les soldats mais aussi les victimes civiles. L'héroïsme de la résistance Ukrainienne mérite notre admiration. Les 30 pays de l'OTAN apportent leur soutien à ce pays sans entrer directement dans ce conflit afin de ne pas déclencher un conflit mondial. La solidarité à l'égard de ce pays est toujours d'actualité. Je remercie la générosité de la population de la commune qui a spontanément apporté des dons. Nous avons





effectué plusieurs livraisons à Montpellier et Béziers afin que les dons soient acheminés vers l'Ukraine. Rapidement, nous avons eu l'information sur la nature des dons, les besoins étaient essentiellement des denrées non périssables, des produits d'hygiène, des médicaments, de l'argent. La commune a fait le choix d'acheter des produits pharmaceutiques. Je tiens à remercier M et Mme MARCEAUX qui ont proposé d'héberger une famille de réfugiés. Nous avons reçu l'information de la Préfecture de privilégier l'accueil de ces réfugiés dans les villes de notre département. Pour l'instant aucune famille n'a été orientée chez nous. Souhaitons qu'une issue soit rapidement trouvée pour que cesse cette horrible guerre.

Il est en ce moment un sujet qui nous préoccupe beaucoup, il s'agit de ce que l'on qualifie de déserts médicaux. Comme vous le savez les quatre communes de Castanet le Haut, Rosis, Saint Genies de Varensal et Saint Gervais sur Mare se sont associées afin de créer une maison médicale à Saint Gervais. Les retours encourageants des professionnels de santé et de la population témoignent du bien-fondé de cette initiative. Nous devons toutefois songer à l'avenir. Le docteur MAUREL pense depuis longtemps à sa succession. Depuis peu le docteur LOEFFLER Chloé est arrivée à la maison médicale, nous l'avons rencontrée elle nous a indiqué qu'elle avait de nombreuses propositions d'installation, elle a sollicité notre soutien. Le conseil municipal a accepté de lui proposer provisoirement un logement. Nous évoquerons cette question avec les autres communes, car nous pensons qu'il est important pour nos populations de préserver une offre de soin de proximité.

Concernant les animations estivales, après cette longue période de restrictions sanitaires et les manifestations annulées ou reportées, le milieu associatif a du mal à reprendre son activité. l'ASL communiquera dans le bulletin les festivités programmées durant l'été. La commune vous proposera une soirée cinéma de plein air « Marcou, montagne de la nuit » le vendredi 5 août et une soirée théâtre avec « La compagnie de la Source » le samedi 13 août. Nous espérons que vous serez nombreuses et nombreux à assister à ces représentations qui vous permettra de passer un agréable moment.

Max Allies





infos

Mairie

et les réunions du conseil municipal

● Etat Civil

Décès

M. André ANDRIEU décédé le 3 mars 2022 père de Mathieu ANDRIEU beau père de Célia AUBAGNAC de Pabo

Mme SEBE Roseline décédée le 6 mars 2022

M. Marc BRONDINO décédé le 21 mars 2022 époux de Magalie ALLIES père d'Ophélie et Victor.

Mme Simone ALLIÈS décédée le 10 avril 2022, mère de Jean-Claude et Michel ALLIÈS, grand-mère d'Anthony ALLIÈS

Mme Juliette PAGES décédée le 12 avril 2022, mère de Florence BOUSQUET

M. Paul JALABERT de Castanet décédé le 6 mai 2022



Bienvenue...

... à Castanet le Haut

Bienvenue à Alain et Marie-France CONESA
nouveaux propriétaires à Ginestet.

● Remerciements !



Merci à Mme et M. Christophe GAYRAUD, Mme et M. René MARCEAUX pour le don d'un canapé pour les gîtes ou logements communaux ainsi qu'à tous ceux qui ont fait don de livres pour la bibliothèque.

● INCIVILITÉS !



Voici ce que nous avons trouvé dans les poubelles des ordures ménagères du Péras. Du verre, beaucoup de verre... !

Tout le monde sait qu'aujourd'hui le verre se recycle ; de plus il y a des containers prévus pour cela à proximité pour chacun d'entre nous.

Soyons respectueux de notre environnement quand nous le pouvons et utilisons les moyens mis à notre disposition pour réduire un peu la pollution de notre planète !

● Travaux en photos



*Crue du 12 mars
au plan d'eau de
Castanet le Haut*

*Columbarium de
Castanet le Haut*



infos

Communales

et les rendez-vous à ne pas manquer

● Le pèlerinage de St Eutrope

Le traditionnel pèlerinage de Saint Eutrope a eu lieu le 30 avril, jour historique. Certes les pèlerins étaient moins nombreux qu'au siècle dernier, mais cette coutume entérinée depuis de très nombreuses décennies, guidait leurs pas !

Ainsi, une trentaine de personnes, toutes générations confondues, ont profité des conditions météorologiques ensoleillées, pour monter à l'assaut de l'ermitage. Une ascension sur un chemin assez abrupt, certes, mais particulièrement bien nettoyé et entretenu par la commune, pour faciliter la montée.

Devant la chapelle, le Frère Philippe de Saint Joseph de Mont Rouge a célébré une messe.

Comme chaque année les pèlerins étaient invités à partager le verre de l'amitié et déguster des oreillettes.

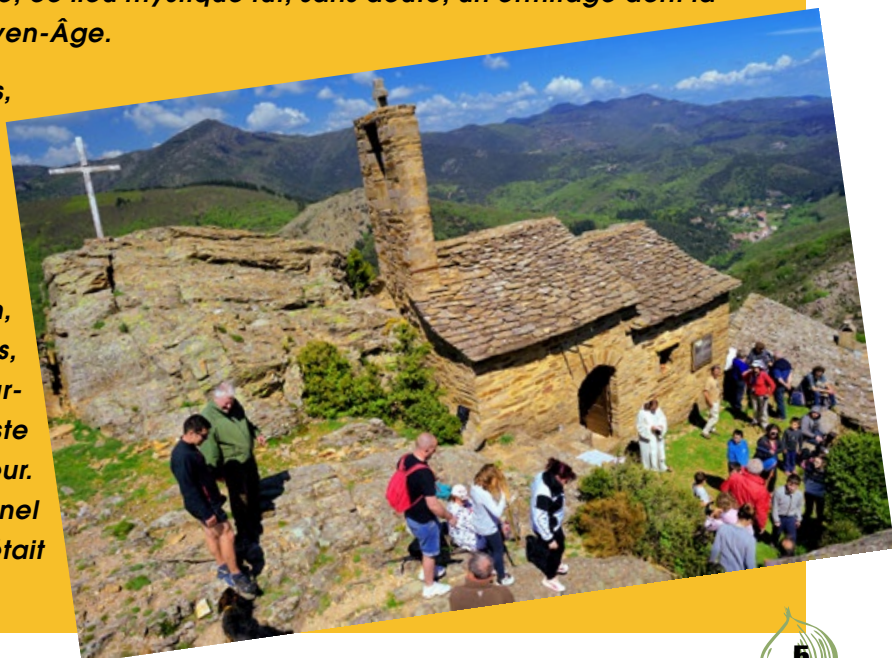


Arrivée sur Saint Eutrope

Autrefois, le pèlerinage de Saint Eutrope était la fête religieuse par excellence et personne n'aurait manqué à l'appel. Cette procession avait lieu tous les ans, le 30 avril et le proverbe dit : « Lou que ba a San Estropi et que l'aï zaï torno pasque lou mes de maï (celui qui va à Saint Eutrope et qui y couche ne revient qu'en mai). A l'origine, ce lieu mystique fut, sans doute, un ermitage dont la construction remonterait à la fin du Moyen-Âge.

C'était un jour férié pour les mineurs, nombreux dans tous les villages autour de Saint Eutrope. Mais ils n'étaient pas les seuls à ne pas travailler, les enfants n'avaient pas école.

Tout ce petit monde partait de bon matin, bannières et clairons en tête, femmes, enfants et hommes séparés. Ce jour-là, habituellement à l'intérieur, le buste du Saint était placé sur l'autel extérieur. Après l'office, là-haut, le traditionnel petit déjeuner avec les fougasses était accompagné de vin blanc.



● Cérémonie du 8 mai

Le 8 mai 2022 avait lieu devant le monument aux morts de Castanet, place de la mairie, la commémoration du 77^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

Cette date commémore la victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et la fin de la seconde guerre mondiale en Europe.

Quelques personnes s'étaient déplacées pour assister au dépôt de gerbe devant le monument en hommage à tous les disparus.

Un apéritif a ensuite été offert par la municipalité.



● Berce du Caucase : nouvelle campagne d'arrachage

Pour endiguer la prolifération de la berce du Caucase à Castanet le Haut, la mairie, en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et l'EPTB Orb-Libron, organise une campagne d'arrachage, le 29 juin.

En floraison de fin juin à septembre, la plante peut mesurer, à l'âge adulte, entre 2,50 m et 4 m de haut. Elle représente un véritable danger pour contenir des substances toxiques activées par la lumière. Ainsi, un contact avec le suc de la berce, sous l'effet de l'exposition au soleil, engendre des lésions de la peau sous forme de brûlures graves (3^e degré).

Afin de ne pas subir de tels désagréments et éviter la propagation de l'espèce, la municipalité, en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et l'EPTB Orb-Libron fait, comme l'an passé, appel à des bonnes volontés pour passer à l'action.

Cette nouvelle journée d'arrachage aura lieu le long du Rec de Rose, de la ferme de Sansac à la Croix de Mounis, le 29 juin prochain.

Pour participer, merci de contacter la mairie afin de vous inscrire sur la liste des bénévoles.

● Trouve mon galet CLH 34.

Au cours d'une de vos balades à travers notre commune de Castanet le haut vous avez peut-être découvert un galet décoré. Bravo à vous !

Ces galets font parti d'un jeu que l'on trouve sur Facebook. Il a pour nom « trouve mon galet CLH 34 ».

Ce petit jeu a pour but de créer, cacher et trouver de jolis créations.



Quand vous en trouvez un, il vous suffit de le signaler (# trouvé) sur le groupe facebook et vous pouvez le recacher à votre tour mais en le signalant également (# caché).

Vous pouvez aussi le garder et en faire un autre en échange.

Avec ce temps de crise sanitaire, cela nous permet de faire marcher notre imagination et notre créativité mais aussi de nous évader en balade pour trouver de jolis trésors et d'en cacher pour offrir un sourire à celui qui le trouve.



Je vous invite à nous rejoindre vite pour que le jeu s'étende dans toute notre commune.

À vos baskets pour les chercheurs !

À vos feutres et vos pinces pour les créateurs !

On vous attends avec impatience !

Marilys Rouffia Pidet (11 ans)

● Climat : sécheresse et été 2022 probablement parmi les plus chauds !

Une très grande partie du territoire Français est en état de sécheresse des sols. Une sécheresse qui touche notre région, le territoire communal n'étant pas épargné. S'il est difficile de prévoir les températures estivales au mois de juin avec les modélisations actuelles, les climatologues l'affirment : l'été sera probablement parmi les plus chauds qu'on ait pu voir.

A notre niveau soyons vigilants si nous ne voulons pas subir les désagréments engendrés en fin de saison estivale dernière, une partie de la commune ayant été privée d'eau.

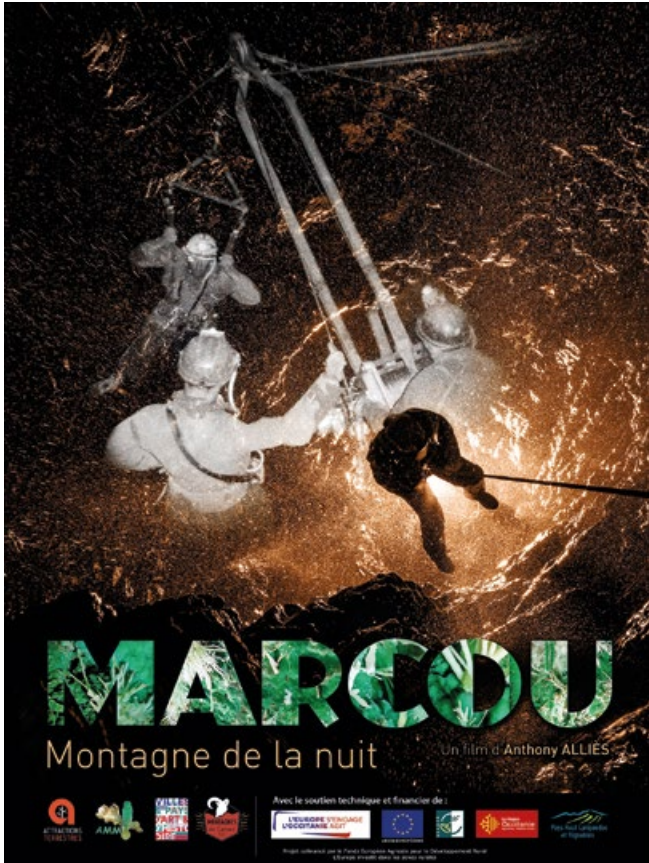
L'eau est une ressource fragile, utilisons la donc à bon escient en adoptant un comportement responsable et en évitant le gaspillage au maximum.

Bon été à toutes et à tous.

● Par ici les sorties !

Pendant la période estivale, la municipalité et les associations de la commune vous ont concocté un programme de festivités à ne pas manquer !

Le « Marcou, Montagne de la nuit » fait son cinéma !



Séance en plein air d'un film réalisé par Anthony Allières.

Le Marcou... Montagne de la nuit, point d'orgue de joyaux souterrains insoupçonnés. Un gouffre mythique dont Anthony Allières a décidé de conter l'histoire, au travers d'un film qu'il a réalisé.

Le résultat d'un an de travail, de recherches d'archives, de documents divers, d'articles de journaux, de photos collectées précieusement, d'interviews des protagonistes et des témoins de la découverte de cette montagne intérieure, à la verticale, dans l'immensité. Une épopée hors du commun. De celle gravée dans le marbre par des hommes et des femmes qui, inconsciemment, ont repoussé leurs limites pour arriver à atteindre l'inaccessible étoile... capable de faire briller le reste de leurs jours.

Pour Anthony Allières, outre la réalisation de ce film, il s'agit d'une magnifique aventure humaine faite d'émotion et de partage qu'il est heureux de présenter dans sa commune.

Ce film sera diffusé en plein air sur écran géant le vendredi 5 août à 21h30, au plan d'eau de Castanet le Haut.

Après la séance le réalisateur répondra aux questions du public.

Entrée gratuite.



Viens voir les comédiens !

La Compagnie de la Source fait son show !

Le samedi 13 août, à 21 heures, aura lieu une représentation « hilarante » de la Compagnie de la Source « Le Café des Artistes n° 6 ».

Toujours des brèves de comptoir, avec des gendarmes atypiques, des rugbymen, des agriculteurs, des pseudo-artistes, des jeunes, des vieux... et un final époustouflant !

Cette pièce sera donnée en plein air, sur la place de la mairie, pour le meilleur et pour le rire du public !

Entrée gratuite.

infos

Associatives

● Association Sports & Loisirs

• Fête de Castanet le Haut

En raison de diverses indisponibilités des membres du bureau, nous ne sommes pas en mesure de réaliser la fête à la date habituelle (2ème dimanche d'août).

Malgré tout et après plus de 2 ans d'absence, nous voulions quand même vous retrouver afin de partager de bons moments ensemble comme ceux que la fête de Castanet nous apporte depuis des dizaines d'années maintenant.

Voilà pourquoi, nous vous proposons de festoyer **les 26 et 27 août prochain**. Vous trouverez les détails avec quelques ajustements sur l'affiche jointe. Le rendez-vous est pris et nous sommes très heureux de vous retrouver.

• Concours de Pétanque

Il aura lieu tous les mardis à 21 heures, à partir du 19 juillet.

Le bureau de l'ASL



● Association Communale de Chasse Agréée de Castanet le Haut

L'ACCA de Castanet le Haut organise son repas annuel le **dimanche 14 août 2022** au local de chasse situé à la Croix de Mounis. Cette date a été choisie en accord avec l'ASL qui cette année organise la

fête votive du village à une date ultérieure. Ce repas est ouvert à toutes et tous et permettra à chacun de passer une journée agréable et conviviale.

Voici le programme de cette journée :

11H30 Apéritif offert
13H00 Repas
15H30 Pétanque, belote
Repas
Tombola gratuite

Le repas est fixé à 20 euros par personne.
Il sera pris sous les chapiteaux.
La date limite des inscriptions est jusqu'au mardi 9 août 2022.

Contacts pour les réservations :

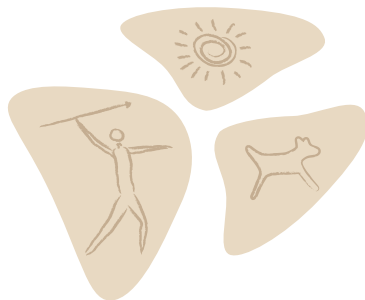
Inscriptions auprès de

Christian ALLIES au 06 87 33 56 59 ou

Alain AUBAGNAC au 06 77 44 77 86



Des affiches seront mises sur la commune 10 jours avant l'organisation de cette journée.
Nous vous remercions de votre présence. Venez nombreux.



Le dépôt de gerbe à la stèle de Gérard ALLIES pour les 18 ans de sa disparition est organisé le **dimanche 28 août à 16 heures**. Départ du local des chasseurs en 4X4. La cérémonie sera suivie d'un apéritif.

Vente des cartes de chasse pour la saison 2022/2023 :

- Samedi 3 septembre de 17 à 19 heures au local des chasseurs
- Samedi 10 septembre de 16 à 19 heures au local des chasseurs

Ouverture de la chasse au sanglier : Dimanche 28 août

Ouverture générale de la chasse : Dimanche 11 septembre

Les membres du bureau de l'ACCA souhaitent aux chasseurs de Castanet le Haut une bonne saison en Saint Hubert.

passé

Communal

⊙ L'auberge du Péras : l'institution âgée de 110 ans a tiré définitivement le rideau !

Souvenir... Souvenirs !



1914 - Devant l'auberge

L'auberge du Péras fut créée en 1912, par Eugène Alliès, dit Eugénou, le second de la fratrie engendrée par Antoine Alliès, roulier de son état et Marguerite Blayac.

Avec son épouse Célestine, originaire de

Camplong (fille d'institutrice, elle sera elle-même enseignante pendant un an avant son mariage), Eugénou aura un garçon mort-né et un fils, Jean-Eugène, mort à 3 ans. Suivront deux filles : Marguerite et Lucile. Eugène décédera d'une congestion pulmonaire en novembre 1914. Veuve

● REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 MARS 2022

20 h 30

2022001 - RESTAURATION SCOLAIRE - MODIFICATION DES TARIFS AU 01/01/2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la rentrée scolaire 2006/2007, la commune a passé une convention de prestation de service restauration scolaire avec l'APASH34 de Plaisance pour les élèves du regroupement pédagogique des écoles de Pabo et de Plaisance.

Il précise que l'APASH34 de Plaisance a notifié à la commune le prix des repas à compter du 01 Janvier 2022 qui s'élèvera à 5,18 € TTC.

Compte tenu de cette modification, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le prix du repas qui sera facturé aux familles des élèves fréquentant le service de restauration scolaire à compter du 1er janvier 2022.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents

- FIXE le prix du repas qui sera facturé aux parents d'élèves à 3,43 € à compter du 1er janvier 2022.
- FIXE le prix des repas des intervenants aux écoles de Pabo et de Plaisance à 5.18 € à compter du 1er janvier 2022.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat annuel de prestation de service modifiant le tarif des repas à compter du 1er janvier 2022.

2022002 - DESIGNATIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

VU le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;
VU l'arrêté inter-préfectoral en date du 8 août 2016 portant fusion des Communautés de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc au 1er janvier 2017 ;
VU la délibération du conseil communautaire en date du 30 janvier 2017 créant la commission locale

d'évaluation des charges transférées ;
VU la délibération du conseil communautaire en date du 13 Décembre 2021 ;

Considérant que, selon cette délibération, la commission locale d'évaluation des charges transférées est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de chaque conseil municipal composant la communauté de communes ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents

- DESIGNER Max ALLIES en qualité de membre titulaire et Jean-Paul ALLIES en qualité de membre suppléant de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

2022003 - MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - ARTICLE B.5.4

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L52111-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article LS214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc du 02 février 2022 - n°D_2022_006

Ainsi, les statuts de la CdC doivent être modifiés et précisés à l'article B.5.4 de la façon suivante :
« Cette compétence s'applique pour tout nouveau service d'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) déployé sur le territoire (hors restauration scolaire). »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents

- APPROUVE la modification statutaire : « Cette compétence s'applique pour tout nouveau service d'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) déployé sur le territoire (hors restauration scolaire) ».

- CHARGE Monsieur le Maire de poursuivre toutes procédures nécessaires à l'adoption des statuts.

2022004 - RESTAURATION D'UN LOGEMENT A PABO - CHANGEMENT DES MENUISERIES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement situé au 8 Rue du Mail à Pabo nécessite des travaux d'aménagement et notamment le changement des fenêtres afin de réduire les pertes de chaleur.

Il présente le devis du remplacement de toutes les fenêtres et de la porte-fenêtre de cet immeuble dont le coût est estimé à la somme de 3 455.99 € hors TVA.

Il précise que la commune peut prétendre à une participation financière de Hérault Energies pour la réalisation de travaux d'isolation dans le cadre du programme de maîtrise de l'énergie sur les installations communales.

Le plan de financement des travaux pourrait être le suivant :

Montant des travaux : 3 455.99 € HT 3 646.07 € TTC

Subvention Hérault Energies 60 % 2 073.59 €

Participation de la commune : le delta restant 1 572.48 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la réalisation de ces travaux

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents

- APPROUVE la réalisation des travaux de changement des menuiseries du logement de Pabo pour un montant de 3 455.99 € HT soit 3 646.07 € TTC.
- APPROUVE le plan de financement présenté par Monsieur le Maire
- SOLLICITE l'aide financière de Hérault Energies pour aider la commune à financer ces travaux suivant le plan de financement approuvé.

2022005 - ACQUISITION BERGERIE AUBAGNAC - COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mme AUBAGNAC Lise est propriétaire d'une bergerie en bordure du chemin de St Jacques de Compostelle. Il précise que ce bâtiment pourrait être restauré pour permettre aux pèlerins de s'abriter lors de leur passage.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire a proposé à Mme Lise AUBAGNAC, qui a accepté le principe par une promesse de vente, d'acquiescer cette bâtisse moyennant la somme de 500.00 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'étudier cette proposition et de délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE l'acquisition de la parcelle cadastrée section C n°59 d'une contenance de 48 ca.
- FIXE le prix de vente de cette parcelle à la somme de 500.00 € (cinq cents euros).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte de vente qui sera passé en l'étude de Me FABRE Michel, Notaire à Le Bousquet d'Orb.

2022006 - LOGEMENT A PABO - MONTANT DU LOYER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'après le départ du locataire du logement situé au 8 Rue du Mail à Pabo, la commune a engagé de lourds travaux de rénovation comprenant le changement des menuiseries, la rénovation de la cuisine et des sanitaires, la reprise des peintures intérieures.

Compte tenu de la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les conditions de location de ce logement dès qu'il sera prêt pour la location.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents

- FIXE le montant annuel du loyer du logement situé au 8 Rue du Mail à Pabo à la somme de trois mille six cents euros (3 600,00 €) soit 300,00 € par mois hors charges.

- DECIDE qu'une caution égale à un mois de loyer sera demandée à la prise en possession du logement par le nouveau locataire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de location à passer entre la commune et le nouveau locataire.

2022007- PROMESSE DE CONSTITUTION DE SERVITUDES D'ACCES SUR DES PARCELLES COMMUNALES EN VUE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'EXPLOITATION DU FUTUR PARC EOLIEN D'ARNAC SUR DOURDOU ET MELAGUES

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à passer entre la commune de Castanet le Haut et la Société Energie du Haut Dourdou définissant les modalités de création, d'élargissement et d'utilisation des chemin d'accès situés sur les parcelles D 2, D 22, D 27, D 28, D 31, D 35, D 36, D 70, E 46, A 160 et AE 23, appartenant à la commune, pour permettre le passage des convois nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du futur parc éolien d'Arnac sur Dourdou et de Mélagues.

Cette promesse de convention serait conclue pour une durée de 5 ans, avec la possibilité de prorogation de 2 ans, à compter de sa signature.

En contrepartie, la Société Energie du Haut Dourdou sera redevable vis-à-vis de la commune d'une somme globale, unique et forfaitaire de 500 € à titre d'indemnité d'immobilisation qui sera exigible à l'expiration de la présente promesse et à défaut pour la Société Energie du Haut Dourdou d'avoir levé l'option. Toutefois la Société Energie du Haut Dourdou pourra, sans avoir à payer cette indemnité, renoncer au bénéfice de la présente promesse si le terrain se révélait grevé d'une charge, servitude, sujétion, contrainte affectant la faisabilité technique et/ou administrative et/ou financière du projet.

Monsieur le Maire demande au Conseil prendre connaissance de l'intégralité de cette promesse de constitution de servitudes d'accès et de délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents

- APPROUVE la promesse de constitution de servitude d'accès, en vue de la construction et

de l'exploitation du futur parc éolien d'Arnac sur Dourdou et de Mélagues, entre la commune de Castanet le Haut et la Société Energie du Haut Dourdou.

- ACCEPTE l'indemnité d'immobilisation pour un montant unique, global et forfaitaire de 500 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de constitution de servitudes d'accès, annexée à la présente, au nom de la commune.

2022008 - CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT ET NOTE METHODOLOGIQUE SUR LA RESTRUCTURATION D'UN ILOT DEGRADE AVEC LE CAUE DE L'HERAULT :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'acte d'acquisition de la parcelle cadastré AH n°103 a été signé le 25 janvier 2022 chez Maître Michel FABRE, notaire à Le Bousquet d'Orb. Cette parcelle permet à la commune d'avoir un ensemble de bâtiments constituant un îlot et d'envisager la rénovation pour poursuivre la stratégie à long terme d'offre de logements locatifs.

Monsieur le Maire propose, compte tenu de l'importance du projet, de prendre les services du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de l'Hérault pour avis, conseils et accompagnement dans la démarche depuis les réflexions préalables jusqu'à la validation de l'avant-projet élaboré et de passer une convention de mission d'accompagnement.

Il précise que les frais de cette prestation sont pris en charge par le CAUE, seule une adhésion est proposée moyennant la somme de 83 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE de prendre les services du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de l'Hérault pour assurer les avis, conseils et accompagnement du projet de restructuration de l'ensemble de bâtiments constituant un îlot.

- ACCEPTE l'adhésion de la commune moyennant la somme de 83 €.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la

demande d'adhésion et la convention de mission d'accompagnement.

2022009 - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'articles L2121-29 qui permet au conseil municipal de régler les affaires de la commune par délibération, et l'article R2321-2 qui précisent que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire dès l'ouverture d'un contentieux, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public ou lors de l'apparition d'un risque avéré,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les communes,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le contentieux en cours pour des impayés de loyers sur un logement communal. Le jugement du Tribunal Judiciaire de Béziers de saisie sur compte de tiers a été mis en suspens pour créances privilégiées. Afin d'avoir une gestion comptable fiable, sincère et transparente, Monsieur le Maire propose de prévoir sur le prochain budget une provision pour palier au risque d'irrecouvrabilité de ces dettes locatives. La valeur des titres de recettes pris en charge par la comptabilité de la commune est supérieure à celle attendue, il existe donc une charge latente qui doit être compensée par une provision sur le compte 681 (dotation aux provisions). Cette provision pourra faire l'objet d'une reprise au compte 781 (reprises sur provisions) si la créance est éteinte ou admise en non-valeur, ou si la provision est devenue sans objet (recouvrement partiel ou en totalité), ou si le risque présenté est moindre. Cette reprise devra faire l'objet d'une délibération pour l'acter.

Compte tenu des éléments comptables, le montant de la provision pour dépréciation des comptes de tiers à prévoir au budget principal de 2022 pourrait s'élever à 6 352.00 €. En cas de créances douteuses supplémentaires, il conviendra de délibérer à nouveau pour mettre à jour le montant de la provision.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents

- CONFIRME le choix de la provision semi-

budgétaire

- CONFIRME que le risque d'irrecouvrabilité de la dette est avéré

- ACCEPTE de constituer une provision pour créances douteuses d'un montant de 6 352.00 €, concernant les impayés de loyers d'un logement communal et de l'imputer au compte 681.

- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal de 2022

- PRECISE que la provision sera reprise partiellement ou totalement par émission d'un titre de recette au compte 781 lorsque la provision n'aura plus lieu d'être.

- AUTORISE Monsieur le Maire à exécuter les écritures comptables nécessaires, en concertation avec le comptable public.

20221010 - AVENANT A LA CONVENTION DE SERVITUDES DE PASSAGES SUR DES PARCELLES COMMUNALES POUR LA CONSTRUCTION ET LA CONSTRUCTION DU FUTUR PARC EOLIEN DE MELAGUES

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération du 30 novembre 2021 qui accorde à la Société RAZ ENERGIES 2 (filiale d'Engie Green) une création de servitude de passage sur les parcelles communales cadastrées B 749, D 2, D 22, D 31, D 35, D 36, D 70, E 46 et E 50, pour une durée de 40 ans pour permettre le passage des convois nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du futur parc éolien de Mélagues.

Monsieur le Maire indique que la Société RAZ ENERGIES 2 modifie les emprises initialement prévues sur les parcelles communales et propose une participation complémentaire de 14 000 €. Ces emprises, nouvellement créées, nécessitent une coupe de bois supplémentaire. La Société RAZ ENERGIES 2 s'engage à prendre en charge ces travaux. La valorisation des bois coupés sera effectuée par l'ONF en charge de la gestion de la forêt communale. La valeur de ces bois sera versée à la commune en sus.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE la modification des emprises proposées par la Société RAZ ENERGIES 2 moyennant la somme de 14 000 €.
- ACCEPTE que l'indemnité sur les bois coupés soit versée dès la valorisation effectuée par l'ONF.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier, au nom de la commune

QUESTIONS DIVERSES

Ponts de la commune

L'agence départementale va effectuer un diagnostic sur tous les ponts situés sur le domaine communal. Un listing leur a été fourni afin de réaliser un compte-rendu précis.

Communauté de Gendarmerie

Une permanence sera assurée en Mairie pour permettre aux administrés de venir se renseigner, déposer plainte ou signaler des incivilités. Les dates seront communiquées par voie d'affichage et sur le site internet.

Logement pour médecin.

Le médecin qui vient d'arriver sur la maison médicale rencontre des difficultés pour se loger. Afin de pérenniser son installation, le conseil a proposé de donner gracieusement le petit gîte « les châtaigneraies » de Castanet jusqu'au 31 mai 2022.

● REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022 20 h 30

2022011 - BUDGET FORET COMMUNALE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif

Après s'être fait présenter le budget forêt communale de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la parfaite régularité des écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DÉCLARE que le compte de gestion du budget forêt communale dressé pour l'exercice 2021 par les comptables, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022012 : BUDGET FORET COMMUNALE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ALLIES, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget forêt communale de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Max ALLIES, Maire, qui a quitté la séance, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en €	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		111899.96	37010.76		37010.76	111899.96
Opérations de l'exercice	19414.49	124149.20	18637.75	47597.17	38052.24	171746.37
Totaux	19414.49	236049.16	55648.51	47597.17	75063.00	283646.33
Résultats de clôture		216634.67	8051.34			208583.33
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés		216634.67	8051.34	0.00	0.00	208583.33
Résultats définitifs		216634.67	8051.34	0.00		208583.33

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2022013 : EXERCICE 2021 - BUDGET FORET COMMUNALE AFFECTATION DU RESULTAT.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 8 051.34 €
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 216 634.67 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 0.00 €
- en recettes pour un montant de 0.00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 8 051.34 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 d'une part en réserve, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, d'autre part en report de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents**

- DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

> Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés..... 8 051.34 €
> Ligne 002 - Résultat de fonctionnement reporté.....208 583.33 €

2022014 : BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la parfaite régularité des écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022015 : BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ALLIES, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Max ALLIES, Maire, qui a quitté la séance, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en €	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		145870.05	6679.28		6679.28	145870.05
Opérations de l'exercice	262704.85	337864.38	143461.29	99578.39	406166.14	437442.77
Totaux	262704.85	483734.43	150140.57	99578.39	412845.42	583312.82
Résultats de clôture		221029.58	50562.18			170467.40
Restes à réaliser			20300.00	38800.00	20300.00	38800.00
Totaux cumulés		221029.58	70862.18	38800.00	20300.00	209267.40
Résultats définitifs		221029.58	32062.18			188967.40

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2022016 : BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2021 - AFFECTATION DU RESULTAT.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021 en adoptant le compte administratif modifié qui fait apparaître :

- un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 50 562.18 €
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 221 029.58 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 20 300.00 €
- en recettes pour un montant de 38 800.00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 32 062.18 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, d'autre part en report de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents

- DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

- > Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés. 32 062.18 €
- > Ligne 002 - Résultat de fonctionnement reporté 188 967.40 €

2022017 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 COM comprenant tous les renseignements utiles au vote des taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2022.

Il précise que le taux de la taxe d'habitation est supprimé et remplacé par une indemnité fixée par l'Etat. Pour le taux du foncier bâti, une modification importante est appliquée depuis l'année dernière puisque la commune a récupéré le taux qu'appliquait le département, et un coefficient correcteur détermine la somme à retrancher pour que la commune ne soit pas sur-compensée.

Il demande au Conseil Municipal de prendre connaissance de ce document et de fixer le taux des taxes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents

• VOTE les taux des taxes directes locales pour l'année 2022 comme suit :

- > 39.00% pour la Taxe Foncière (Bâti)
- > 100,55% pour la Taxe Foncière (Non Bâti)

2022018 : ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état des créances irrécouvrables enregistré sous le numéro de liste 5136631212 par la SGC Ouest Hérault de Saint Pons de Thomières, pour un montant total de 64.63 €.

Il précise que malgré les procédures engendrées par le SGC, les recouvrements n'ont pu être effectués et ne peuvent plus faire l'objet de poursuite, les délais légaux étant terminés.

Il propose donc de porter ces créances en non-valeur, de procéder à leurs mandatements au compte 6541 de la nomenclature comptable et demande au conseil d'en délibérer.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents**

- ACCEPTE de porter les créances de la liste n°5136631212 en non-valeur pour montant total de 64.63 €
- DIT que les crédits seront prévus au budget communal
- AUTORISE le Maire à effectuer les régularisations comptables nécessaires.

2022019 : BUDGET FORET - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 et suivants relatifs au vote du Budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget de la commune

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget Forêt de la commune présenté par Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents**

- DECIDE d'adopter le budget primitif de la Forêt pour l'exercice 2022 tel que décrit ci-dessous :

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 260 583.33 €
RECETTES : 260 583.33 € dont 002 : 208 583.33 €

INVESTISSEMENT DEPENSES : 120 056.34 € dont 001 : 8 051.34 €
RECETTES : 120 056.34 €

2022020 : BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 et suivants relatifs au vote du Budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget de la commune

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget Principal de la commune présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents

- DECIDE d'adopter le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2022 tel que décrit ci-dessous :

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 503 671.40 €
RECETTES : 503 671.40 € dont 002 : 188 967.40 €

INVESTISSEMENT DEPENSES : 222 072.18 € dont 001 : 50 562.18 €
RECETTES : 222 072.18 €

2022021 : ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL LA CROIX DE MOUNIS - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'assainissement individuel des bâtiments de La Croix de Mounis a reçu un avis défavorable lors du contrôle effectué par le SPANC.

Il propose donc de refaire cet assainissement par la mise en place d'une fosse qui ne nécessite pas la création d'un champ d'épandage, le terrain n'étant pas assez grand pour réception ces installations.

Monsieur le Maire précise que ces travaux, d'un montant total de 11 797.20 € HT conformément au devis de la S.A.S Sud Environnement, peuvent faire l'objet d'une subvention, à hauteur de 50 % du montant hors taxes, de la Communauté des Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc (CCMLHL) dans le cadre des Fonds de Concours.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'étudier cette proposition et de délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE la remise aux normes de l'assainissement des bâtiments de La Croix de Mounis
- SOLLICITE une subvention auprès de la CCMLHL au titre des Fonds de Concours pour un montant de 5 898.60 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces projets.

2022022 : REFECTION DE BATIMENTS ET DE LA VOIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME FAIC 2022

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la façade de l'ancienne mairie à Castanet nécessite d'être refaite à la suite des travaux d'aménagements qui ont été effectués. La salle polyvalente présente également des problèmes d'humidité qui peuvent être solutionnés par un doublage des murs. Le béton qui mène à l'église et descend au cimetière a subi des dégradations avec les intempéries et un mur menace de s'écrouler.

Il précise que des devis ont été demandés aux entreprises compétentes, chacune dans leur secteur, et que le montant global estimatif des travaux s'élève à la somme de 41 251.53 € HT soit 48 442.34 € TTC. Il informe le Conseil que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental au titre du programme FAIC – hors programme travaux patrimoine et voirie.

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

Travaux d'aménagement :	41 251.53 €HT	soit 48 442.34 € TTC
Subvention programme FAIC 80 % :		33 001.14 €
Participation de la commune :		15 441.20 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance des différents devis des travaux, d'approuver le plan prévisionnel de financement et de solliciter la subvention au titre du programme FAIC 2022.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents**

- APPROUVE le projet de réfection de la façade de l'ancienne mairie, de la salle polyvalente et de la voirie de l'église et du cimetière pour un montant de travaux de 41 251.53 € HT.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté par Monsieur le Maire
- SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental la plus élevée possible au titre du programme FAIC 2022 -hors programme travaux patrimoine et voirie, pour aider la commune à réaliser cette opération
- S'ENGAGE à réaliser les travaux dès que le financement sera assuré.

2022023 : AVENANT A LA CONVENTION ENTRE HERAULT ENERGIES ET LA COMMUNE POUR LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES CEE (Certificats d'Economie d'Energie)

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération du 2 décembre 2018 décidant du transfert de la gestion des certificats d'économie d'énergie à Hérault Energies.

Il précise que le gouvernement a récemment renforcé le contrôle de certaines opérations avant le dépôt du dossier de demande de CEE. Le syndicat Hérault Energies a été amené à contractualiser avec une société pour le contrôle des dossiers avant le dépôt sur la plateforme de rachat. Ces nouvelles modalités financières découlant de ce transfert doivent être actées par un avenant au contrat initial.

Il demande au Conseil de prendre connaissance de cet avenant et de se prononcer sur les modalités de reversement de la compensation.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents**

- ACCEPTE l'avenant n°1 à la convention actuelle.
- PRECISE que la compensation qui sera supérieure à 200 € sera reversée directement à la Commune
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

2022024 : VENTE PARCELLE COMMUNE – SALAS P

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de Monsieur Patrick SALAS de se porter acquéreur d'une parcelle de terrain situé sur le village de Pabo.

Il précise que la parcelle concernée est cadastrée section B numéro 757 pour une superficie de 95 a 50 ca. Elle se situe à la sortie de village sur le tènement dit « Le Travers » et est répertoriée en nature de landes.

Il propose, compte tenu de la configuration, de fixer le prix de vente à 2 000.00 €.

Il demande au Conseil de prendre connaissance du plan cadastral et de se prononcer sur cette vente.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE la vente de la parcelle cadastrée section B numéro 757, d'une superficie de 95 a 50 ca à Monsieur Patrick SALAS.
- FIXE le prix de cette vente à 2 000.00 €
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction et l'acte de vente correspondant.

2022025 DIVISION DE PARCELLE

Monsieur le Maire informe le conseil d'un projet d'extension d'une exploitation agricole sur la commune. Une partie de la parcelle communale située sur le tènement « La Gineste » et cadastrée section A numéro 379 pourrait être impactée.

Il propose, en prévision, de l'autoriser à diviser cette parcelle et précise que les frais de géomètre seront à la charge du porteur du projet.

Il demande au Conseil de prendre connaissance du plan cadastral et de se prononcer sur cette division.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE la division de la parcelle cadastrée section A numéro 379 située sur le tènement « La Gineste ».
- DIT que les frais de géomètre seront à la charge du porteur du projet.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette division.



Marguerite, Denis, Célestine, Lucile

à 42 ans, Célestine reprendra alors, seule, les rênes du commerce. Très respectée, elle ne songera jamais à se remarier.

Le café restaurant, qui hébergeait également les voyageurs de passage, est la plus ancienne des constructions, remaniée au fil de cinq générations qui s'y succédèrent. Une imposante bâtisse construite en 1690, comme l'atteste la date inscrite sur la voute de l'entrée principale. Sa façade, comme d'ailleurs celles des trois autres habitations du Péras, a été recouverte d'ardoises noires. On vient au café pour passer du bon temps. C'est un lieu de distraction pour ceux qui travaillent dur. La diligence s'y arrêtait, puis plus tard, l'autocar de la Compagnie Barascud faisant la liaison Béziers-Lacaune. A l'époque, il y avait peu de voitures et les enfants du hameau jouaient sur la route pas encore goudronnée.

En cuisine devant le fourneau, s'affairaient les femmes pour préparer les repas. Chacune avait sa spécialité sous les directives avisées de Célestine. Ainsi, Marguerite cuisinait les rôtis, Lucile était la spécialiste des desserts, Julienne apprêtait les nappes et les serviettes brodées aux initiales de la famille « A.E » et mijotait les légumes que Julou apportait du potager. A Denis Aubagnac, le mari de Marguerite, revenait

l'organisation de manifestations telles que le loto, la Ste Barbe la grande fête des mineurs nombreux sur la commune, St Eutrope, les Noëls, les après-midi dansants animés par Auguste-Henri Lescure accordéoniste et son jazz « American Flac »...

Célestine disparaîtra en 1951.

Denis et Marguerite lui succéderont. Leur fils, André, se mariera avec une jeune fille de Pabo : Rose. Née au Péras, dans la petite maison attenante à l'habitation d'Antoine Alliès, Rose Ain garde les moutons avec sa maman dans leur ferme de Moulières, qui existe depuis plus de 300 ans. Son père est mineur et dans la famille on est habitué à travailler dur. Pour Rose, au caractère bien trempé, l'auberge sera une révélation et petit à petit elle se taille, avec beaucoup de courage, une place de choix.



1960 - Marguerite, Lucile

Au décès de Denis (en 1986) et de Marguerite (en 1988), Rose prend la suite derrière le comptoir. Selon son expression « tenant parfaitement son rang », elle concocte des repas succulents. Elle sert également l'essence. Dans cette tâche, André l'aide dès qu'il est en repos. Cantonnier de son état, il procédera au goudronnage de la route dans les années 60. Elle ouvre un rayon tabac et vend des cigarettes. Et, entre fourneau et pompe à essence, les années passeront et, avec elles, fleurira la renommée du restaurant qui affiche au menu, une spécialité reconnue de tous les fins palais : des écrevisses à l'américaine pêchées fort longtemps dans le ruisseau d'Olique.

Rose se retrouve seule aux manettes en 2009, à la mort d'André, il avait perdu la vue en 1996. André et Rose ont deux fils : Alain et Thierry. L'aîné épousera Sylvie, ils auront une fille Élodie et un garçon Loïc. Thierry se mariera avec Valérie, le couple donnera naissance à Célia, qui aidera beaucoup sa grand-mère et Damien... Et la grande roue de la vie tournera encore, apportant des arrière-petits-enfants : Johann, Eva, Rafaël et Clément...

Mais comme les meilleures choses ont une fin, Rose, en s'acheminant vers ses 88 ans, a dû se résigner à prendre sa retraite. Le rideau de cette institution est à présent définitivement baissé. Maintenant mamie Rose s'offre le luxe de déjeuner à 9 heures, de lire, de regarder la télévision, de planter des fleurs et, assise sur le banc du buis... elle rêve à sa jeunesse trop vite passée, sur un air d'accordéon, se souvenant des délicieuses oreillettes de Marguerite, sous la protection de St Antoine de Padoue qu'elle vénère !



*De haut en bas :
Remplacement de la cuve d'essence, été 1979.
André remplit le jerrican, 1990.
Rose au service, 2013.*



Rose et André



1977 - Décembre ;
Denis, Thierry, Alain,
Rose, Marguerite &
André



Rose et ses fleurs - 2014

A l'heure de la fermeture, Rose Aubagnac, s'ouvre aux petits plaisirs de sa nouvelle vie !

Comment vous êtes vous décidée à baisser le rideau de votre auberge, point stratégique et service de proximité ?

J'y ai réfléchi pendant la période du Covid, lors du premier confinement, où plus personne ne bougeait. Ce fut des moments stressants où j'ai relativisé en me disant que, le plus important, est bien la santé. Passé ce repos forcé, les affaires ont eu du mal à reprendre. C'était compliqué pour prévoir le ravitaillement. Et j'ai commencé à me poser des questions.

Quels genres de problèmes ont surgi et qu'avez-vous décidé ?

Déjà le fait de ne plus pouvoir vendre d'essence faute de mise aux normes des cuves a été difficile à digérer. Puis, au restaurant, le retour de la clientèle se faisait attendre. Enfin, il faut bien l'avouer, à mon âge, je n'ai plus autant de répondant physique qu'avant. Tout cela, une fois posé, a forgé ma décision finale.

Votre famille a, bien évidemment, entériné votre volonté de fermeture. Y aurait-il un jour une possibilité de reprise de la part de vos enfants voire petits-enfants ?

Cela reste compliqué car, d'ici deux ans, les pompes à essence à proximité de la route seront interdites et nous n'avons pas de terrain en-dessous. Je me dis que l'auberge a fait « son temps » et à présent est venu, pour moi, celui de profiter des petits bonheurs que peut encore m'offrir la vie. Car au fond, je suis la seule de ma classe à être encore au Péras.

C'est assurément ce que tout le monde lui souhaite en la remerciant pour tout ce qu'elle a apporté à la commune !



R&D Concept et EffetMer :

Activer la Recherche & le Développement pour la création de produits de mode Responsables & Durables.

Céline Lapeyre, codirigeante d'EffetMer présente des lunettes de soleil recyclées

C'est l'histoire de deux porteuses de projet qui, en 2018, ont lancé une bouteille à la mer !

Depuis longtemps, Céline Lapeyre et Flora Joly font la paire ! Elles se sont rencontrées au sein d'une association d'éducation populaire et c'est en droite ligne, qu'elles prennent un pari sur l'avenir. Celui de créer une entreprise innovante et écologique qui proposera des articles de mode peu impactants. Ainsi est né le projet EffetMer, future marque de mode qui pour son lancement souhaite créer des lunettes de soleil à partir de plastiques récoltés en mer, en eaux douces ou sur le littoral.

« Conscientes que des associations, collectivités, intercommunalités... mettent en place des initiatives de nettoyage du littoral, nous voulions trouver un concept innovant de valorisation des déchets plastiques récoltés, pour les faire entrer dans des processus de recyclage », indique Flora Joly.

Bien décidées à croiser toutes leurs idées, pour arriver à bon port, elles se tournent vers l'Incubateur et le centre des matériaux de l'Ecole des Mines d'Alès qui les accompagnera dans la caractérisation mécanique et thermique des plastiques pour un suivi des performances et de l'impact d'un vieillissement sur les propriétés. En parallèle de cette Recherche et Développement (R&D), elles se rapprochent des professionnels de l'optique, de la lunetterie et de la plasturgie pour éco-concevoir une collection design' et de qualité. Après quoi elles s'attelleront à définir la forme de leur structure qui alliera économie circulaire et économie sociale et solidaire porteuse d'activité et d'emploi en Occitanie.

« En étant sur tous les fronts, nous nous sommes

attachées à promouvoir une autre manière d'entreprendre, de communiquer, de consommer. En créant une marque éthique, écologique et innovante, nous essayons de nous inscrire dans le changement qui doit se dessiner dans le monde et ce en nous entourant d'experts et des personnes engagées sur le territoire», poursuit Céline Lapeyre.

Ce qui les amène à créer un concept novateur. Dans une période où la volonté politique et civile est de préserver les ressources de notre environnement et de réduire les déchets à la source, il est essentiel de créer de nouveaux modèles économiques qui intègrent l'écoconception sur l'ensemble de la chaîne de valeur produit : du sourcing matériaux à la fin de vie en passant par des programmes de R&D Innovants.

Des filières de recyclage existent mais elles sont souvent en «circuit linéaire». Des flux de déchets ne s'inscrivent pas dans une économie circulaire et se retrouvent parfois dans des centres d'incinération ou en enfouissement avec un traitement souvent délocalisé.

De plus la pénurie en matière première est grandissante. Notre mission répond à cette problématique. Le projet d'entreprise de R&D Concept vise donc à mettre en œuvre un véritable projet d'Économie circulaire en Occitanie. En lien avec les acteurs en région (collectivités, associations et entreprises), nous avons pour ambition de créer des filières de déchets non dangereux et de les valoriser en matière première/secondaire et en circuit court (flux direct) pour créer des produits et matériaux durables du secteur de la mode.

Autrement dit, il s'agit de créer une unité «intermédiaire» de prétraitement de matières premières dormantes ou de déchets dit «sauvages» à l'échelle semi-industrielle, implantée en Cœur d'Hérault. R&D Concept a ainsi démontré sa légitimité à travers son savoir-faire qui lui a valu dernièrement la remise d'un trophée catégorie « développement durable » !



Séance de travail à la Salesse

Céline Lapeyre a développé un concept bien en vue, à la Salesse, où la codirigeante d'EffetMer a des attaches !

Pouvez-vous nous présenter votre concept ?

Notre concept est de faire des déchets d'aujourd'hui, une ressource pour demain. J'ai co-créé avec Flora Joly, mon associée, le projet EffetMer : écoconception de montures de lunettes de soleil. Pour mettre au point les lunettes que nous donnons à fabriquer, en 2018 nous avons créé, en Occitanie, une filière de valorisation de déchets plastiques dit « sauvages » en partenariat avec les citoyens du territoire qui s'engagent pour une planète moins polluée et une nature respectée : associations, collectivités, entreprises... Après 4 ans de Recherche et Développement avec de nombreux partenaires, nous avons mis au point des montures de lunettes recyclées à 100%, dont 30% sont issues de déchets plastiques, complétée par 70% de plastiques recyclés venant du tri français. Ces lunettes sont un message d'espoir pour changer de regard et prendre conscience des enjeux écologiques actuels, tout en ouvrant les espaces de possible pour produire autrement et en France.

Comment a germé l'idée de nouveau modèle économique ?

Avec Flora nous avons envie d'entreprendre un projet à la fois écologique et social. A vrai dire, j'ai profité du temps passé dans ma maison familiale de la Salesse, sur la commune de Castanet le Haut. Un endroit calme, reposant, très ressourçant qui m'a permis de réfléchir à une nouvelle orientation professionnelle et personnelle. Je peux donc dire que mon projet a pris corps là-bas. Lors de promenades dans une nature encore sauvage, ce projet ambitieux m'a semblé être une nécessité avant de devenir une évidence.

Dans une période où réduire les déchets à la source devient crucial, est-ce que cela vous a motivée sur le recyclage de matériaux en fin de vie ?

Tout à fait, dans un cadre de pénurie de matières existantes, recycler correspond parfaitement à cette problématique. D'où la création d'une filière, unité intermédiaire de prétraitement de déchets sauvages ou orphelins (sans filière de recyclage). C'est dans ce sens que notre société R&D Concept matériaux recyclés, aujourd'hui implantée en Pays Cœur d'Hérault souhaite s'engager. Un concept innovant qui nous a valu un trophée en catégorie développement durable. Une meilleure vision de notre entreprise qui provoque déjà un certain engouement.

Disponible sur le site internet : effetmer.co |
[Bienvenue chez EffetMer !](http://effetmer.co)



Les écoles de Pabo de Plaisance



- Le 22 avril dernier les élèves du RPI ont fêté ensemble le Carnaval. Tous les enfants se sont retrouvés à l'école de Plaisance. Après quelques photos pour immortaliser les beaux costumes, le cortège musical a déambulé dans les rues du hameau de Plaisance.

Des spectateurs étaient présents et ont suivi le défilé. Un succès à renouveler !

L'Association des Parents d'Élèves a contribué à l'organisation de cet événement. L'équipe enseignante les remercie vivement !



- Le projet photo et environnement touche à sa fin. Les élèves ont beaucoup apprécié les animations des intervenants Anthony, Yves et François pour leurs séances de qualité.

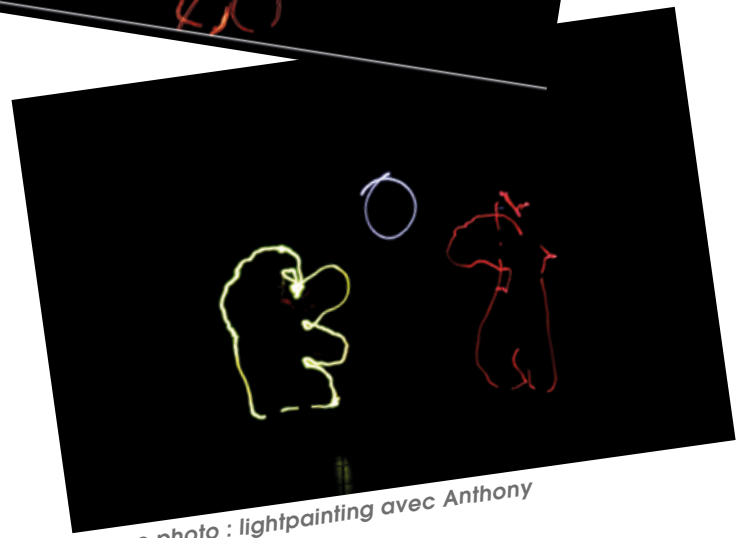
Une exposition des travaux réalisés aura lieu fin juin pour le public, dans la salle polyvalente de la mairie de Castanet.



Atelier Nature Découverte, animation avec François



Séance photo : laboratoire de tirage argentique avec Yves



Séance photo : lightpainting avec Anthony

- Un cycle piscine complet a eu lieu pour les enfants de cycles 2 et 3 du RPI. Tous ont beaucoup progressé et le plaisir était au rendez-vous ! Un grand merci aux parents accompagnateurs qui ont permis que l'activité se déroule dans les meilleures conditions possibles.

- Les élèves de CM1 et CM2 ont bénéficié d'une formation de 7 heures aux gestes de premiers secours. Cette animation était financée par le Rotary Club de Lamalou les Bains.



Utile ou dangereux ? par Eléna GUTH

Avec l'arrivée des beaux jours j'ai eu envie de vous faire connaître ou mieux connaître certains de nos amis volants qui parfois nous font très peur !
Mieux connaître, c'est protéger !

LES FRELONS :

L'un des plus bruyants : son bourdonnement s'entend même porte fermée !

Vous le savez sûrement, deux types de frelons existent, mais comment les différencier ?

1° : L'asiatique, effectivement envahissant depuis une dizaine d'années et agressif. Il attaque en plein vol les abeilles et les frelons européens qu'il apprécie pour leurs protéines. Et il est agressif de nature, sa défense c'est l'attaque ! Et envers l'homme aussi !

2° : L'europpéen ou le commun : en déclin, mal aimé et encore plus depuis que son cousin est arrivé ! Oui, il s'attaque aux colonies d'abeilles mais elles ont appris à s'en protéger (elles « l'étouffent » lorsqu'il y en a un qui rentre dans la ruche) Et il n'attaque ni en vol, ni sans raison l'homme. Il aura tendance à partir plutôt qu'à attaquer sauf si vous vous retrouvez proche de son nid ou ... que vous le chassez et que vous le ratez !

Mal aimé et pourtant : il a le mérite de s'attaquer à la fausse teigne de cire, un insecte qui nuit considérablement aux ruches, en s'attaquant aux rayons de cire. Eh oui, il est carnivore, mais aime plein d'autres insectes : les pucerons, les criquets et les mouches (en mange de 60 à 80 par jour !)

Comment les différencier :

- **La taille** : le frelon européen est plus grand que le frelon asiatique (jusqu'à 4 cm pour la femelle du frelon européen et 3 cm pour l'asiatique)
- **L'aspect en vol** : le frelon asiatique est plus sombre que l'europpéen.

FRELON EUROPEEN

Il est plus grand que l'asiatique, son abdomen est JAUNE



FRELON ASIATIQUE

Il est de couleur SOMBRE et ses pattes sont jaunes.



- **Le vol** : le frelon asiatique est plus agile et seul capable de faire du vol stationnaire, pendant une longue durée.
- **Le nid** : celui du frelon européen se trouve dans un endroit peu élevé, sombre, à l'abri des regards. Son ouverture est large, vers le bas. Le frelon asiatique construit son nid quant à lui, avec une petite ouverture sur le côté, dans des endroits élevés, éclairés, visibles.
- **Le caractère** : le frelon européen est presque pacifique, alors que l'asiatique est très agressif.

LES GUÊPES :



Plusieurs dizaines de variétés existent en France. Oui, elles piquent (seules les femelles ont un dard) et oui, elles ne meurent pas après avoir piqué... et pour cause ! Elles tuent leur proies grâce à ce venin ! Les guêpes sont des régulateurs très efficaces dans la nature, elles nourrissent leurs larves avec des quantités très importantes d'insectes tels que les mouches et les chenilles.

Comme pour le frelon européen, elle n'est pas agressive, uniquement si vous l'attaquez ou si vous êtes trop proche de son nid. Si elle vous tourne autour quand vous pique-niquez, c'est qu'elle est à la recherche de nourriture...

Expérience : laissez une guêpe se poser sur votre sandwich : elle ira vers le jambon, source de protéine pour elle, vous pourrez l'observer couper soigneusement un petit bout avec ses mandibules et ... partir avec ! Très joli moment à partager avec vos amis, enfants et petits enfants.

Comment reconnaître la guêpe ?

Beaucoup plus petite que ses cousins frelons, elle mesure entre 1,1 et 2 cm. Et comme le frelon, sa taille est très très fine. D'où cette expression bien connue : avoir une taille de guêpe !

Guêpe photographiée par les élèves de l'école de Pabo, lors d'une séance d'observation des insectes.



LES ABEILLES :



1000 espèces différentes existent en France ! La plus connue est *Apis mellifera* : celle que nous avons « domestiquée » pour sa capacité à produire du miel. Eh oui, elles aussi ont un dard et peuvent piquer. Mais la forme du dard et la structure de la peau de l'homme font que le dard reste enfoncé dans notre peau et l'abeille en meurt !

Non agressive, elle ne fera que passer à côté de vous sauf si ... vous l'embêtez ou que vous êtes trop proche de la ruche.

Entre toutes ces abeilles j'ai eu envie de vous en présenter une que l'on trouve facilement sur Castanet le Haut : une abeille non commune et noire : **la charpentière ou xylocope**. Abeille solitaire, elle est assez rare et souvent confondue à tort avec le frelon mais elle est totalement inoffensive ! Avec son vol extrêmement bruyant, cette abeille noire aux ailes bleutées ne passe pas inaperçue : elle adore par exemple les fleurs de l'arbre de Judée au printemps. Elle aura tendance à se retrouver sous les tuiles ou charpentes car elle fait son nid dans le bois tendre. Plus grosse que sa cousine mellifera, elle ne fait pourtant pas de miel mais pollinise d'autres fleurs car plus grande. Elle est donc très utile dans votre jardin, potager ou verger...

NB : comme pour d'autres, gardez lui du bois mort ou tendre pour l'inciter à rester. Et contrairement à ses cousines, elle ne pique pas du tout !

PROTECTION :

- **Méfiez vous de certains endroits où les nids sont faciles à faire comme les bosquets, les boîtes aux lettres, le stockage de bois, le dessous des tuiles : observez longuement la zone avant d'intervenir, s'il y a des habitants changez de stratégie.**
- **Avant de sortir la tapette, observez ce qui vient vous déranger, peut-être que vous serez agréablement surpris en l'observant de près et s'il vous semble agressif, partez simplement. C'est que vous vous trouvez peut-être un peu trop proche de sa maison**
- **Si un de ces insectes entre par mégarde dans la votre de maison, ouvrez une fenêtre, fermez la porte, sortez et ... attendez un moment. Il sortira comme il est entré. Ne vous approchez pas, restez à 2, 3 m de lui et il ne se sentira pas menacé.**
- **En terrasse ou au pique-nique, seul ou avec les enfants, soyez particulièrement vigilant au moment de boire et de manger des aliments sucrés (le sucre les attire alors gare à ne pas les avaler au moment de fermer la bouche!)**
- **Certains parfums les attirent ou modifient leur comportement, l'odeur de la banane est la phéromone que les abeilles dégagent lorsqu'elles donnent l'alerte par exemple. Donc neutralité olfactive lors de l'observation de ces petits êtres volants.**
- **Avoir des anti-histaminique dans sa pharmacie à la maison et/ou avec soi. S'il y a une piqûre et/ou une allergie quelconque c'est dans le quart d'heure qu'il faut agir !**



Abeille Charpentière (ou Xylocope) de Castanet le Haut !



Le GIEC souffle ses 40 bougies !

Cette année, le groupement fête son 40^e anniversaire, en faisant un pari sur l'avenir !

Né en 1982, le GIC (*Groupement d'intérêt Cynégétique*), devenu GIEC (*Groupement d'Intérêt Environnemental et Cynégétique*) du Caroux-Espinouse, regroupe actuellement 11 Sociétés de Chasse situées sur le massif : Cambon & Salvergues, Castanet le Haut, Colombières sur Orb, Combes, Mons la Trivalle, Rosis, St Geniès de Varsal, St Gervais sur Mare, St Julien, St Martin de l'Arçon, St Vincent d'Olargues.

Historiquement présidé par Max Allies, maire de Castanet le Haut, conseiller régional, le GIC a été créé, en 1982, de la volonté de quelques chasseurs, sous l'impulsion de l'Office National de la Chasse (ONC devenu par la suite Office Français de la Chasse et de la Faune Sauvage ONCFS puis Office Français de la Biodiversité OFB), l'Office National des Forêts (ONF) et la Fédération des Chasseurs de l'Hérault (FDC34).

A l'époque, les objectifs du GIC étaient essentiellement cynégétiques. En effet, de 1956 à 1960, 19 mouflons ont été introduits et ils ont colonisé le massif. Le premier plan de chasse de l'espèce débute en 1973. A la suite de quoi, le GIC se transformera en GIEC afin d'y inclure la gestion environnementale.

À partir de cette date, de nombreuses actions vont se mettre en place : gestion des habitats, protection de la flore, de la faune, acquisition des connaissances sur le patrimoine naturel et contribution au développement économique par la proposition de séjours à des chasseurs. Très investi sur le territoire, le GIEC contribue à la protection du patrimoine naturel en effectuant des travaux de gyrobroyage et d'entretien des milieux ouverts, favorables à la préservation du mouflon et d'autres espèces. Enfin, parmi d'autres missions techniques, le groupement organise des comptages, une fois l'an, pour suivre et étudier la population de l'animal.

Et, depuis 3 ans, la volonté appuyée d'Alain Aubagnac, Président du GIEC et Président de l'ACCA de Castanet le Haut, et des membres du Conseil d'Administration, démontre bien du dynamisme de la structure qui, en pariant sur l'avenir, entend bien décrocher un ticket gagnant !

« Poursuivant le travail de recherche et de suivi menés depuis 4 décennies, nous organisons la gestion durable de la population de mouflons, la préservation et le maintien de la Réserve Naturelle de Chasse et de Faune Sauvage et des travaux de gestion des milieux réalisés pour les sociétés de chasse. Les données recueillies en font une structure locale de référence cynégétique et naturaliste. Engagée dans le réseau Natura 2000 Montagne de l'Espinouse et du Caroux, les travaux de cultures faunistiques, d'ouverture de milieu, sont propices au maintien, et à la création de zones en faveur de la biodiversité », conclut Alain Aubagnac.

Cerise sur le gâteau d'anniversaire, le tourisme cynégétique connaît, sur le secteur Caroux-Espinouse, un véritable engouement, que ce soit à la carabine ou à l'arc, lui apportant une renommée qui fait mouche dans l'Europe entière !

A noter que l'assemblée générale de l'association aura lieu le 1^{er} juillet à 16 h à St Martin de l'Arçon.



infos

Entreprises

de la commune
& des alentours



AUGE & BURGAT

BEDARIEUX - MAGALAS - LAMALOU

Didier AUGE, Géraldine et Laurent BURGAT /
Agents généraux Axa France
6 square Robert Schuman
34600 Bédarieux
Tel 04 67 95 09 05
N° orias Didier AUGE 07 013 115
N° orias Géraldine BURGAT 07 012 657
N° orias Laurent BURGAT 12 066 036

 réinventons / notre métier

Photographie • Site web • Graphisme

Une agence de communication présente sur la commune pour personnaliser votre publicité, sur tous supports, papier ou numérique...

Yves : 07.72.13.00.69 • Sandrine : 06.456.451.55

YSoweb..

GAEC DU BASSET

PRODUITS FERMIERS



Lieu dit Le Basset
34610 Castanet le Haut

TEL: 0677159417

gaecdubasset@yahoo.fr

L'activité de cani-marche
est réalisable
TOUTE L'ANNÉE !



 **Baraquahusky** 

La Baraquette
34610
Castanet le Haut

Portable : 06 72 18 19 55
Mail : baraquahusky@gmail.com

Retrouvez-nous sur 

Toutes mes solutions à
la maison du menuisier



Standard - Sur mesure - Rénovation

L'ESPACE *intégré*

0467231990

82, Avenue Jean Jaurès - 34600 BÉDARIEUX

L'ESPACE *intégré*

Salle d'exposition

Serge GUERRERO
Concepteur en agencement

30 ans d'expérience
à votre service



VIDAL Frères

Maçonnerie générale, charpente couverture, ravalement de façade, isolation

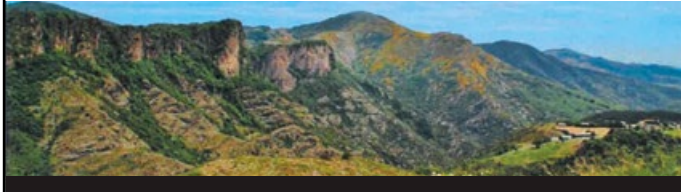
81230 Lacaune
Tel : 05 63 37 01 02 / 06 71 91 27 75
Site web : www.maconnerie-vidal.fr





Canard • Volaille • Lapin • Agneau
Foie Gras • Conserves • Découpe

Valérie et Thierry AUBAGNAC
22, avenue de Lattre de Tassigny - 81230 Lacaune
06.07.57.55.88 • 05.63.37.91.89
aubagnacvalerie@gmail.com



La Ferme du Devès

- ☼ Table paysanne sur réservation
- ☼ Gîte d'étape et de séjour
- ☼ Accueil social et pédagogique
- ☼ Vente directe œufs et poulets bio
- ☼ Guinguettes et ateliers artistiques
- ☼ Stages de ressourcement



Le Devès par Ginestet - 34610 Castanet le Haut
06 82 69 24 21 • lafermedudevès@gmail.com



MAISON
AUBAGNAC
Chips et frites

SAS A.D PATATE
Siege social : 12, rue du mail - Lieu-dit Pabo
34610 Castanet-le-Haut
Tél. : 07 86 31 50 11 - 06 48 81 02 91



40 ans
d'expérience
à votre
service

Artisan **PLOMBIER**
Étienne Messana

Plomberie • Chauffage
Électricité • Climatisation

Ginestet - 34610 Castanet le Haut
06.24.29.21.59

Bois de chauffage
toute dimensions
hetre, chene, etc.
livraison gratuite

Portailier Laurent

élagage
taille douce et raisonnée
démontage dangereux

entretiens de jardin
taille de haie
débroussaillage
évacuation de végétaux
maçonnerie paysagère

portail et clôture
pose de portail
pose de clôture

travaux pelle mécanique
terrassment
fondation
création de chemin
tranchée

06 79 07 26 14
laurentportailier34610@gmail.com

Devis gratuit



Kevin
Multiservices

Espaces Verts

Bricolage

06 43 54 59 26
kevinp190258@gmail.com

Devis gratuit

Carnet d'adresses

URGENCES

SDIS34 Pompiers

Centre de Saint Gervais sur Mare

Tél. : 04 67 23 61 07



Électricité

ENEDIS : 09 72 67 50 34

Eau

Syndicat Intercommunal Mare Et Libron

Tél. : 04 67 23 60 40 - Fax : 04 67 23 60 40

SANTÉ

Maison de Santé Pluridisciplinaire de St Gervais sur Mare

Médecins • Dr Renaud MAUREL : 04 67 23 60 51
• Dr Chloé LOEFFLER : 04 67 23 60 51

Cabinet infirmier :

Mme Karine MARQUEZ : 06 32 21 88 12

ASALÉE : 07 54 37 47 73

M Grégory CNIGNIET : 06 27 74 03 41

Cabinet kinésithérapeute ostéopathe : 04 67 95 40 44

Dentiste • M Bruno BALME BERGER : 04 67 95 66 11

Cabinet Chirurgie viscérale digestive et gynécologique

Dr Mugur SEGAL : 04 67 90 41 93

Dr Maurice YAKOUN : 04 67 41 41 48

Déticienne • Mme Elisabeth SALLES : 06 03 05 29 18

Cabinet Pédicure Podologue

Mme Stéphanie TOURNES : 04 67 95 71 19

Sage-femme • Mme Agnès COUPIAC : 06 80 24 61 37

Services de PROXIMITÉ

Epicier :

Jean-Luc SAUMADE :

Judi 11h30 à Castanet puis à 12h30 à Pabo

Boulangers :

Viennoiserie BELLOUBET :

Vendredi 11h15 à Castanet puis à 11h45 à Pabo

Boulangier - Pâtissier MAUPIN :

Judi et samedi matin, entre 10h et 12h (pas d'horaires fixe). Passage aux hameaux de Fagairolles - La Baraquette, Le Péras, Pabo, Castanet le haut

ÉCOLE

Tél. : 04.67.23.66.87

Horaires Ouverture • Année 2021-2022

Accueil périscolaire : 8h15 - 8h35 • 16h30 - 17h

Accueil scolaire : 8h45 - 12h05 • 13h50 - 16h30

L'école ouvre ses portes 10 minutes avant le début des cours, soit : 8h35 le matin et 13h40 l'après-midi.

DÉCHÈTERIE - ENCOMBRANTS

Déchèteries :

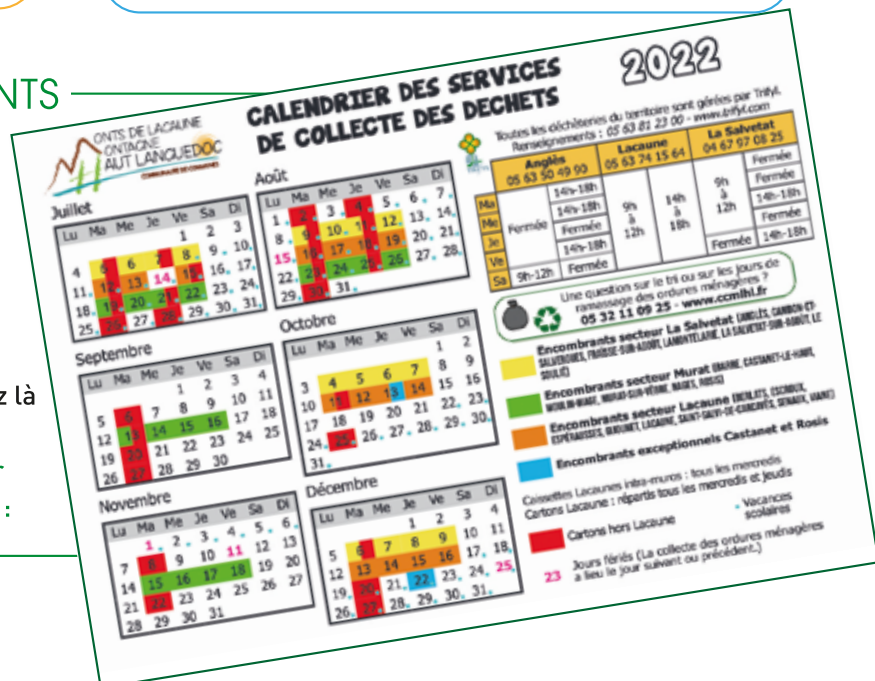
Saint-Étienne-d'Estréchoux : 08 90 61 59 89

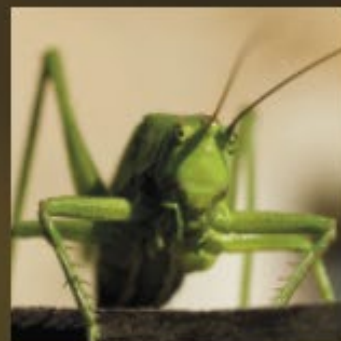
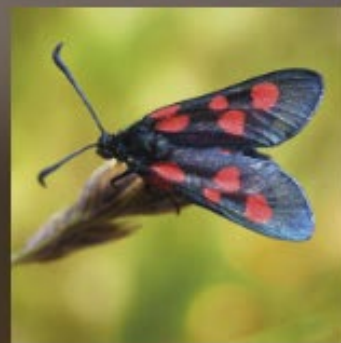
Lacaune : 08 92 97 05 88

La Salvetat : 08 90 61 59 84

Encombrants :

Récupérez et remplissez une feuille de demande de passage à la mairie ou imprimez là à partir du site castanetle haut.fr. La collecte des encombrants passera selon le calendrier suivant (à récupérer en mairie ou sur le site) :





Reflets

Bulletin municipal n° 56 de la commune de Castanet le Haut, imprimé par nos soins à 250 exemplaires, sur du papier issu de forêts gérées durablement. PEFC



Directeur de la publication : **Max Allès** - Responsable de la communication : **Anthony Allès**
Coordination éditoriale : **Florence Bousquet** - Conception Graphique : **Ysoweb - 07.72.13.00.69**
Contact Mairie : Tél.: **04 67 23 60 49** - Mail : **castanetlehaut@orange.fr**

Equipe rédactionnelle : **Max Allès, Anthony Allès, Dominique Allès, Florence Bousquet**
Rédaction des comptes rendus de conseils municipaux : **Sylvie Aubagnac**

Crédits photographiques :

- couverture : **Anthony Allès, Yves Peyrot, D.R.**
- pages internes : **Anthony Allès : P14-P15-P18-P19, Jean-Paul Allès : P4, Max Allès : P6, Pierre Allès : P13-P14, Coll. famille Allès : P12-P13, Sylvie Aubagnac : P4, Coll. famille Aubagnac : P14-P15, Florence Bousquet : P4, Céline Lapeyre : P16-P17, D.R. : P7-P20-P21, Elèves : P19-P21, Patrick Navarro : P4, Yves Peyrot : P5-P21.**
- Ont collaboré à ce numéro : **Alain Aubagnac, ACCA, ASL, Rose & Célia Aubagnac, Elena Guth, Gaëlle Monti, Flora Signoles**